

**CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2015
COMPTE-RENDU SUCCINCT
AFFICHE LE 15 DECEMBRE 2015**

Le quatorze décembre deux mil quinze à dix neuf heures et zéro minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de **Madame DAVID Delphine, Maire élue.**

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Date d'envoi de la convocation : 07 décembre 2015

PRESENTS :

Les Adjoints au maire :

Mesdames FOUCARD – GRELIER – HUET – LE PALMEC

Messieurs DENEUVE – GAUDRE – PERON - THIRION

Les Conseillers Municipaux :

Mesdames BARBEDOR - BOURGOGNON – GANDIN – GUILMAIN- HERISSON
– LE GUELLEC - ROUAUX – SEIMANDI – SEMPEY

Messieurs DEMAURE – ETIENNE - GUERIN – LANGEVIN – PETTIER - SAVIN –
TILLARD

PROCURATIONS :

M.SAILLENFEST a donné procuration à Mme ROUAUX, Mme PRUDOR à M.DENEUVE, M.RENAULT à Mme BOURGOGNON et M.BRETEAU à Mme LE PALMEC

SECRETAIRE: Lionel PERON

N°	RAPPORTEUR	ENVIRONNEMENT	VOTES
15-147	Delphine DAVID	Modification des statuts de Montfort Communauté pour la prise de compétence « financement des contingents communaux au SDIS »	<p>Après en avoir délibéré, à 28 voix, le conseil municipal:</p> <p>- EMET un avis favorable à la modification statutaire de Montfort Communauté pour la prise de compétence de financement des contingents communaux au Service Départemental d'Incendie et de Secours, sous réserve que, dans le cadre des négociations, le débat lié à la cession de la caserne puisse porter sur des éléments factuels et dans un esprit gagnant-gagnant.</p> <p>Et à une voix (M.DEMAURE):</p> <p>- EMET un avis favorable à la modification statutaire de Montfort Communauté pour la prise de compétence de financement des contingents communaux au Service Départemental d'Incendie et de Secours.</p>

15-148	Didier GAUDRE	Budget eau potable - décision modificative n°3	<p>Section d'Investissement :</p> <table border="1"> <tr> <td>Dépenses</td> <td>-</td> <td>€</td> </tr> <tr> <td>Chapitre 020 :</td> <td>-</td> <td>45 000,00 €</td> </tr> <tr> <td>020 : Dépenses imprévues</td> <td>-</td> <td>45 000,00 €</td> </tr> <tr> <td>Chapitre 21 :</td> <td>+</td> <td>45 000,00 €</td> </tr> <tr> <td>2156 : Matériel spécifique d'exploitation</td> <td>+</td> <td>45 000,00 €</td> </tr> </table> <p>Après avoir délibéré, à 22 voix pour et 7 voix contre (Mmes ROUAUX, LE GUELLEC, BOURGOGNON, GUILMAIN et MM SAILLENFEST, RENAULT, DEMAURE), le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - VALIDE la décision modificative N°3 sur le budget Eau Potable telle qu'exposée ci avant ; - AUTORISE Mme le Maire mettre en œuvre les écritures de transfert de charges entre les budgets annexes Gare-Garun & Eau Potable ; - AUTORISE Mme le Maire à signer tout document relatif à cette écriture. 	Dépenses	-	€	Chapitre 020 :	-	45 000,00 €	020 : Dépenses imprévues	-	45 000,00 €	Chapitre 21 :	+	45 000,00 €	2156 : Matériel spécifique d'exploitation	+	45 000,00 €
Dépenses	-	€																
Chapitre 020 :	-	45 000,00 €																
020 : Dépenses imprévues	-	45 000,00 €																
Chapitre 21 :	+	45 000,00 €																
2156 : Matériel spécifique d'exploitation	+	45 000,00 €																
15-149	Didier GAUDRE	Budget assainissement - décision modificative n°2	<p>Section d'investissement :</p> <table border="1"> <tr> <td>Dépenses</td> <td>-</td> <td>€</td> </tr> <tr> <td>Chapitre 21 :</td> <td>+</td> <td>120 000,00 €</td> </tr> <tr> <td>2156 : Matériel spécifique d'exploitation</td> <td>+</td> <td>120 000,00 €</td> </tr> <tr> <td>Chapitre 23 :</td> <td>-</td> <td>120 000,00 €</td> </tr> <tr> <td>2315 : Installations, matériels & outillages techniques</td> <td>-</td> <td>120 000,00 €</td> </tr> </table> <p>Après avoir délibéré, à 22 voix pour et 7 voix contre (Mmes ROUAUX, LE GUELLEC, BOURGOGNON, GUILMAIN et MM SAILLENFEST, RENAULT, DEMAURE), le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - VALIDE la décision modificative N°2 sur le budget Assainissement telle qu'exposée ci avant ; - AUTORISE Mme le Maire mettre en œuvre les écritures de transfert de charges entre les budgets annexes Gare-Garun & Assainissement ; - AUTORISE Mme le Maire à signer tout document relatif à cette écriture. 	Dépenses	-	€	Chapitre 21 :	+	120 000,00 €	2156 : Matériel spécifique d'exploitation	+	120 000,00 €	Chapitre 23 :	-	120 000,00 €	2315 : Installations, matériels & outillages techniques	-	120 000,00 €
Dépenses	-	€																
Chapitre 21 :	+	120 000,00 €																
2156 : Matériel spécifique d'exploitation	+	120 000,00 €																
Chapitre 23 :	-	120 000,00 €																
2315 : Installations, matériels & outillages techniques	-	120 000,00 €																

Delphine DAVID
Maire
Conseillère Régionale

